

*Voilà, les négociations conventionnelles viennent de reprendre.*

Paris, le 16/11/2023

En lisant la lettre de cadrage du Ministre de la Santé, Aurélien ROUSSEAU, nous nous en doutions. Les doutes sont levés.

La volonté de revalorisation de la CNAM se fera probablement sous conditions. Cette fois-ci ce n'est pas l'engagement territorial qui est mis en avant, mais la pertinence de nos prescriptions ! Oui, vous avez bien lu... la pertinence de nos prescriptions ! Cela nous rappelle d'ailleurs étrangement les Mises Sous Objectifs (MSO) subies par de très nombreux confrères, et nous fait entrevoir un encadrement encore plus strict de nos actes.

Il nous a paru utile de rappeler à Monsieur FATOME, que cette convention doit se faire dans un cadre déontologique. Car c'est la déontologie médicale qui régit nos activités, la CNAM ne pouvant faire fi de ce règlement. Ce code inscrit dans la loi, est un pilier de la médecine.

La plupart des syndicats, ont convenu que ce qui faisait la particularité de notre métier était justement la singularité de nos patients. C'est ce qui fait notre art : savoir adapter une prise en charge possiblement protocolisée, à chaque patient. C'est ce qui différencie l'IA du médecin. C'est ce qui nous rend humain. La médecine a besoin d'humain. La CNAM semble vouloir s'en affranchir.

L'avenir de la médecine se joue ici et maintenant. Investir dans le soin de proximité est une nécessité, comme le répète inlassablement l'OMS, sous peine de voir notre système de santé s'écrouler totalement. Il s'agit de faire entendre notre voix !

